

Convention/Offre estimative/PRAC/Avenant L. 342-2 de Raccordement au Réseau Public de Distribution d'une Installation de consommation de puissance comprise entre 37 et 250 kVA - Conditions Particulières

Identification :	Enedis-FOR-RAC_42E
Version :	6
Nb. de pages :	15

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
5	03/04/2023	Simplification de la structure documentaire et modification de la lisibilité des conditions particulières	Enedis-FOR-RAC_20E Enedis-FOR-RAC_057E Enedis-FOR-RAC_47E
6	04/12/2023	Prise en compte de de la Loi 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, de l'Ordonnance n° 2023-816 du 23 août 2023 relative au raccordement et à l'accès aux réseaux publics d'électricité et de la Délibération n°2023-300 du 22 septembre 2023 de la CRE portant décision sur les conditions de raccordement et d'accès aux utilisateurs aux réseaux publics de distribution d'électricité	

Document(s) associé(s) et annexe(s) :

Enedis-PRO-RAC-14E : « Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une Installation de consommation individuelle ou collective en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au Réseau Public de Distribution concédé à Enedis »

Enedis-NOI-RAC_03E : « Autorisations et mandats, dans le cadre des raccordements traités par Enedis » et formulaires associés ».

Enedis-FOR-RAC-12E : « Demande de raccordement d'une installation de consommation de puissance supérieure à 36kVA, au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par Enedis »

Enedis-FOR-RAC_18E : « Convention/Offre estimative/ PRAC/ Avenant L. 342-2 de Raccordement au Réseau Public de Distribution d'une Installation de consommation de puissance comprise entre 37 et 250 kVA - Conditions Générales »

Enedis-PRO-RES-43E : « Principes d'étude et de développement du réseau pour le raccordement des clients consommateurs et producteurs »

Enedis-NOI-CPT_01E : « Documentation Technique de Référence - Comptage »

Enedis-FOR-RES_050E : « Contrat de Mandat – L. 342-2 »

Enedis-NMO-RAC-001E : « Référentiel Technique applicable en matière de conception et de réalisation des Branchements BT par Enedis »

Résumé / Avertissement

Les présentes Conditions Particulières de la Convention de Raccordement, complètent les Conditions Générales en précisant les conditions techniques, financières et les délais de mise à disposition des Ouvrages de Raccordement à réaliser pour le raccordement de l'Installation individuelle de consommation d'énergie électrique de puissance supérieur à 36 kVA raccordée au Réseau Public de Distribution Basse Tension.

L'ensemble des Conditions Générales et des Conditions Particulières constitue la Convention de Raccordement qui vaut Offre de Raccordement et doit être regardée comme incluant la Proposition Technique et Financière.

Par ailleurs, Enedis rappelle l'existence de sa Documentation Technique de Référence (DTR), de son barème de raccordement et de son Catalogue des Prestations que vous pouvez télécharger sur le site internet www.enedis.fr.

**Conditions Particulières de [LA CONVENTION / LA PROPOSITION ESTIMATIVE / LA PRAC / L'AVENANT L.342-2 DE RACCORDEMENT] N°[N° DE L'OFFRE]
au Réseau Public de Distribution d'Electricité Basse Tension d'une Installation
de Consommation d'une Puissance Comprise entre 36 et 250kVA
[NOM OU RAISON SOCIALE DU SITE]
[NUMERO DE SIRET]
Située [ADRESSE]**

COMPLÉTANT LES CONDITIONS GÉNÉRALES : Enedis-FOR-RAC_18E

Fait en double exemplaire,
Paraphe en bas de chaque page

(Lieu), le (date)

Auteur de la Convention de Raccordement :

Enedis, Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, dont le siège social est situé Tour Enedis, 34 place des Corolles 92079 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 444 608 442, représentée par [Prénom Nom], Directeur Régional Enedis [Nom de la région], dûment habilité à cet effet,

Bénéficiaire de la Convention de Raccordement :

[NOMCLIENT], domicilié [Adr] [CP] [Commune]

ou

[RAISON SOCIALESTE], [StatutSociété] au [CapitalSte], dont le siège social est situé [AdrSiegeSte] [AdrSiegeSte2] [CPSte] [CommuneSte], immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [CommuneRCSSte] sous le numéro [SIRENSte], représentée par [NomSignataireSte], [FonctionSignataireSte], dûment habilité à cet effet,

ou

[LE NOM DE LA COLLECTIVITE] dont le siège est situé à [Ville-adresse] représenté(e) par son [titre] [Nom], dûment autorisé à signer les présentes par délibération de [instance] en date du [XX/XX/XXXX].
Ci-après dénommé par « le Demandeur ».

Les parties ci-dessus sont appelées dans le présent contrat « Partie », ou ensemble « Parties ».

Par l'acceptation de la présente Offre de Raccordement, le Demandeur reconnaît expressément avoir été informé que cette offre est régie par la procédure de traitement des demandes de raccordement d'une Installation de consommation individuelle ou collective en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au Réseau Public de Distribution concédé à Enedis référencée **Enedis-PRO-RAC_14E (version « NumVersionEnVigueur »)** publiée sur le site internet d'Enedis www.enedis.fr.

SOMMAIRE

Préambule	2
Synthèse	3
1 — Caractéristiques de votre demande	4
2 — Description de la solution de Raccordement	4
3 — Réalisation et répartition des Travaux de Raccordement	7
4 — Contribution financière aux coûts de votre raccordement	7
5 — Conditions d'acceptation de l'Offre de Raccordement	9
6 — Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux	9
7 — Votre Interlocuteur	10
8 — Signatures	10
Annexe 1 : Dossier de demande de raccordement (Fiches de collecte)	11
Annexe 2 : Schéma de la solution de raccordement	12
Annexe 3 : Détail de la contribution au coût du raccordement	13
Annexe 4 - Formulaire de rétractation	14

Préambule

Vous avez sollicité Enedis pour le raccordement au Réseau Public de Distribution Basse Tension (BT) d'une Installation de Consommation d'électricité.

Les présentes Conditions Particulières décrivent la prestation de raccordement qu'Enedis s'engage à exécuter dans les conditions décrites aux Conditions Générales (Annexe3).

Les présentes Conditions Particulières précisent les travaux nécessaires au raccordement de l'Installation et leur répartition, la contribution au coût du raccordement à votre charge, les délais de réalisation prévisionnels et les caractéristiques auxquelles l'Installation doit satisfaire pour être raccordée au Réseau Public de Distribution BT.

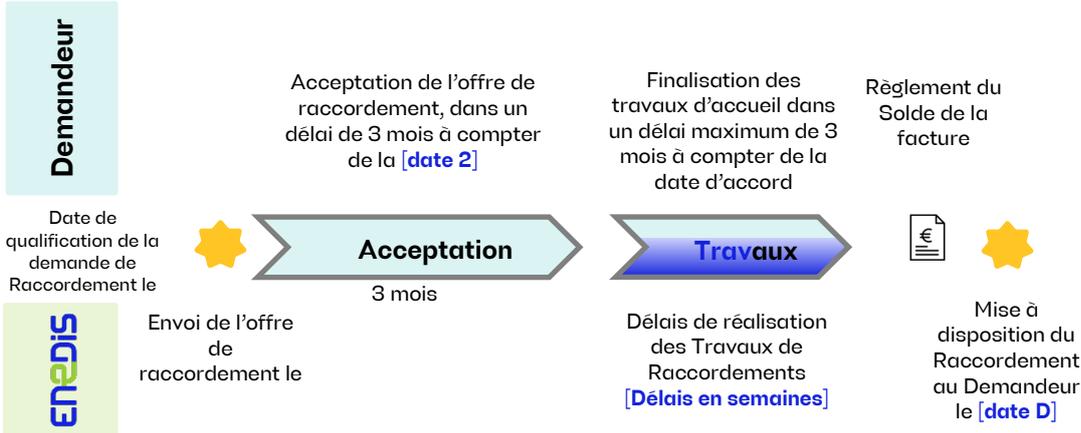
Vous reconnaissez avoir pris connaissance des **Conditions Générales** - [Enedis-FOR-RAC_18E](#) - en vigueur de l'Offre de Raccordement d'une Installation de Consommation de puissance comprise entre 37 et 250 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension. Celles-ci sont disponibles sur le site internet www.enedis.fr/documents dans la rubrique « Documentation Technique de Référence » et **les accepter**.

Enedis vous rappelle que les dispositions de la **procédure** de traitement des demandes de raccordement individuel d'Installations en BT, de puissance supérieure à 36 kVA, et en HTA au RPD géré par Enedis, le **barème** de facturation des raccordements et le **Catalogue des Prestations**, publiés sur le site internet www.enedis.fr à la date des présentes Conditions Particulières, **s'appliquent à cette Convention de Raccordement**.

La signature des présentes Conditions Particulières et de leurs annexes vaut acceptation des Conditions Générales sans aucune réserve.

Offre de raccordement d'une installation de consommation de puissance comprise entre 37 et 250 kVA - Conditions Particulières

Synthèse

 <p>Votre Demande</p>	<p>Raccordement au Réseau Public de Distribution (RPD) d'Électricité Basse Tension de l'Installation [Nom de l'Installation] pour une Puissance de Raccordement en soutirage de _____ kVA.</p> <p>L'emplacement du compteur (Point De Livraison) est prévu [tel que demandé dans la fiche de collecte/au droit du réseau].</p>
 <p>Planning de réalisation des travaux</p>	
 <p>Contribution au coût du raccordement</p>	<p>La contribution du Demandeur au coût du raccordement est de _____ € HT et de _____ € HT avec application de la réfaction. Soit _____ € TTC avec le taux de TVA en vigueur</p> <p>Le Demandeur verse à Enedis un acompte dont le montant TTC s'élève à _____ €</p> <p>Paiement : tous les paiements sont nets et sans escompte, payables par virement, CB ou chèque. → le détail de la contribution est décrit à l'article 5</p>
 <p>Validité de l'Offre</p>	<p>Le Demandeur dispose d'un délai de trois mois, à compter de la date d'envoi par Enedis, pour donner son accord sur cette Offre de Raccordement. L'accord du Demandeur est matérialisé suite à la réception par Enedis des trois éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> — sa signature des présentes Conditions Particulières, sans modification ni rature, — l'acceptation des Conditions Générales, — le versement de l'acompte ci-dessus. <p>A compter de la date d'acceptation de votre accord, si dans les délais indiqués dans les Conditions Particulières, les travaux d'accueil des ouvrages du RPD qui vous incombent ne sont pas terminés, la demande de raccordement pourra être sortie de la file d'attente et la présente offre sera caduque.</p>
 <p>Mise en Service du raccordement</p>	<p>La mise en service de votre installation est conditionnée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la réception de tous les ouvrages de raccordement (y compris vos travaux), — le paiement de la totalité du solde de la contribution au coût du raccordement, — le certificat de conformité visé par le CONSUEL, — la souscription d'un contrat de fourniture auprès d'un fournisseur d'énergie.

Offre de raccordement d'une installation de consommation de puissance comprise entre 37 et 250 kVA - Conditions Particulières

1 — Caractéristiques de votre demande

Votre demande de raccordement au RPD (Annexe 1) :

Reçue le :	___/___/___
Qualifié complète le :	___/___/___

a été traitées avec les caractéristiques suivantes par Enedis pour produire cette Offre de Raccordement.

Rubrique ¹	Valeur
Puissance de raccordement demandée (kVA) :	[PR Demandeur]
Puissance de raccordement de dimensionnement (kVA) :	[PR de Dimensionnement]
La demande concerne :	[Création nouveau raccordement / Modification raccordement existant]
Recours à l'application de l'article L. 342-6 du code de l'énergie	[NON/Référence de l'Offre standard]
Nature du raccordement :	[Réseau Intérieur/Installation Individuelle/Installation dans un collectif]
Raccordement groupé :	[OUI / NON]
Point de livraison souhaité par le Demandeur :	[Armoire en limite de propriété / Local Technique en domaine privé / Locaux du Demandeur]
Raccordement simultané Soutirage et Injection :	[OUI / NON]
Solution de raccordement retenue par le demandeur différente de l'ORR :	[OUI / NON]
Proposition de Raccordement Avant Complétude (PRAC) passante :	[OUI / NON]
Raccordement réalisée dans le cadre d'une Autorisation d'Urbanisme :	[OUI / NON]
Urbanisme : mécanisme dérogatoire à la prise en charge de l'extension par la CCU :	[L332-8 / L332-15 / Non]
Urbanisme : accès à l'installation depuis le domaine public :	[OUI / NON]
Urbanisme : le raccordement de l'installation nécessite de traverser des parcelles privées de tiers pour lesquelles des autorisations de passages sont requises :	[OUI / NON]
Contraintes de travaux imposés pour la réalisation des travaux à prendre en compte :	[OUI / NON]
Contraintes environnementales ou architecturale à prendre en compte :	[OUI / NON]
Vous êtes représenté par un tiers pour le traitement de ce raccordement :	[OUI / NON]

2 — Description de la solution de Raccordement

La solution technique décrite ci-dessous détaille les Ouvrages de Raccordement sous maîtrise d'ouvrage Enedis nécessaires au raccordement de votre Installation et les travaux d'accueils des Ouvrages de Raccordement sur votre Terrain d'Assiette de l'Opération (TAO) ou un Bâtiment. Ces derniers sont sous votre responsabilité et à votre charge.

Cette Offre de Raccordement a été établie en considérant que chaque équipement à alimenter par votre installation est conforme aux normes applicables, notamment concernant les courants de démarrage des matériels éventuels.

Le schéma de principe correspondant à la solution de raccordement détaillée ci-après figure en annexe 2.

La solution de raccordement est la suivante :

2.1. Caractéristiques du raccordement et prescriptions à respecter par l'Installation

Typologie	Caractéristique
Technique de raccordement :	Souterrain [BT < 120 kVA / BT ≥ 120kVA]
Type de raccordement :	[Branchement / Branchement + Extension]
Type d'Installation à raccorder :	[Habitation / Machine / IRVE...]
Point de Comptage :	[En limite de propriété / En domaine privé]

¹ Le détail de ces rubriques est disponible dans les Conditions Générales

Offre de raccordement d'une installation de consommation de puissance comprise entre 37 et 250 kVA - Conditions Particulières

Point de Livraison :	[Borne aval de l'appareil de sectionnement / Bornes amont du dispositif de débrogage de l'Appareil Général de Commande et de Protection (AGCP)]
Régime de neutre, fonctionnement selon schéma :	[TT / TN-S]
Installation du Demandeur potentiellement perturbatrice :	[OUI/NON]
La solution de raccordement de votre Installation dépend de la réalisation de travaux d'autres Demandeurs :	[OUI/NON]
Protection contre les courants de court-circuit, caractéristiques à prendre en compte : * puissance maximale du transformateur : * tension de court-circuit du transformateur : * liaison transformateur-tableau BT : * liaison tableau BT-Point de Livraison :	[1000] kVA [6] % Longueur de [6] m de câble de section [240] mm ² en [Al/Cu] Longueur de [15] m de câble de section 240 mm ² en [Al/Cu]
Site alimenté par des points de livraisons multiples avec obligation de séparation des Installations intérieures :	[OUI/NON]
Limitation temporaire de soutirage de :	[Puissance temporaire de soutirage] kVA
Durée de limitation temporaire prévue de :	[Durée en semaine]

2.2. Ouvrages à créer pour le raccordement de l'Installation

Option 0 : Pas d'ouvrages à créer

Sans objet.

Option 1 : branchement individuel (si L342-6 renseigner les quantités à réaliser mais pas de quantité à facturer)

	Descriptif technique	Quantité à réaliser	Quantité à la charge du demandeur
Branchement individuel	Création de Branchement (nombre)	[Nombre]	[Nb facturé]
	Création d'une liaison en domaine privé (mètre)	[Longueur]	[Lg Facturé]

Option 2 : branchement dans un collectif

	Descriptif technique	Quantité à réaliser	Quantité à la charge du demandeur
Branchement individuel dans un Collectif	Création de distributeur (nombre)	[Nombre]	[Nb facturé]
	Création de tronçon de canalisation collective (mètre)	[Longueur]	[Lg facturée]
	Création de Dérivation Individuelle (DI) (mètre)	[Longueur]	[Lg facturée]

Option 3 : Option 1 ou 2 avec extension de réseau (si L342-6 les longueurs déléguées sont non facturées)

	Descriptif technique	Quantité à réaliser	Quantité à la charge du demandeur
Réseau BT	Création d'une canalisation de réseau BT	[Longueur]	[Lg facturée]
Poste HTA/BT	Création de poste HTA/BT de distribution public	[Nombre]	[Nb facturé]
Réseau HTA	Création d'une canalisation de réseau	[Longueur]	[Lg facturée]

2.3. Ouvrages à adapter pour le raccordement de l'Installation

Option 0 : Pas d'adaptation ou modification

Sans Objet.

Option 1 : branchement en individuel

	Descriptif technique	Quantité à réaliser	Quantité à la charge du demandeur
Branchement individuel	Adaptation de Branchement individuel	[Nb réalisé]	[Nb facturée]

Option 2 : branchement individuelle dans un collectif

Offre de raccordement d'une installation de consommation de puissance comprise entre 37 et 250 kVA - Conditions Particulières

	Descriptif technique	Quantité à réaliser	Quantité à la charge du demandeur
Branchement dans un collectif	Adaptation de Dérivation Individuelle	[Lg réalisé]	[Lg facturé]
	Adaptation de distributeur d'étage	[Nb réalisé]	[Nb facturé]
	Adaptation de canalisation collective	[Lg réalisé]	[Lg facturée]
	Adaptation de la liaison réseau	[Lg réalisé]	[Lg facturée]

Option 3 : Option 1 ou 2 avec modification de réseau existant

Réseau BT	Adaptation d'un réseau existant	[Lg réalisé]	[Lg facturée]
Poste HTA/BT	Adaptation d'un poste existant (transfo/tableau)	[Nb réalisé]	[Nb facturé]
Réseau HTA	Adaptation d'un réseau existant	[Lg réalisé]	[Lg facturée]

2.4. Travaux nécessaires à votre raccordement mais dont Enedis n'a pas la maîtrise d'ouvrage.

Option 0 : Pas de travaux sous maîtrise d'ouvrage de tiers

Sans objet.

Option 1 : raccordement individuel

La réalisation des travaux d'accueil suivants est sous la responsabilité du propriétaire de l'Installation et leur bonne réalisation conditionne la mise à disposition par Enedis des ouvrages de raccordement, leur mise en service, les termes de cette Offre de Raccordement et le respect des délais contractuels.

Type de Travaux	Nature des travaux	A réaliser par Demandeur
Accueil des coffrets, armoires : CCPI, mobilier...	[Confection d'une niche, encastrement, saignées, percements...]	[OUI/NON]
Accueil du panneau de commande, de comptage...	[construction ou préparation du support d'accueil...]	[OUI/NON]
Accueil de la Liaison Réseau sur le terrain d'assiette de l'opération	[Création tranchée, pose de regards, pose de fourreau, percements, caniveaux ...]	[OUI/NON]
Pose de mobilier	IRVE, mobilier urbain, armoire, coffret...	[OUI/NON]
Mise en conformité	[Local, placard, génie-civil,...]	[OUI/NON]

Option 2 : raccordement individuel dans un collectif

La réalisation des travaux d'accueil suivants est sous la responsabilité du(des) propriétaire(s) des parties communes ou du syndic. Leur bonne réalisation conditionne la mise à disposition par Enedis des ouvrages de raccordement, leur mise en service, les termes de cette Offre de Raccordement et le respect des délais contractuels.

Type de Travaux	Nature des travaux	A réaliser par le Demandeur
Accueil des coffrets, armoires : CCPC, mobilier...	[Confection d'une niche, encastrement, saignées, percements...]	[OUI/NON]
Accueil de la canalisation collective	Construction gaine / placard technique	[OUI/NON]
	mise aux normes gaine/placard technique	
	réalisation de tranchée, pose de fourreaux	
	[...]	
Accueil de la DI dans les parties communes	[...]	[OUI/NON]
Pose de mobilier	IRVE, mobilier urbain, armoire, coffret...	[OUI/NON]
Mise en conformité	[Local, placard, génie-civil,...]	[OUI/NON]

3 — Réalisation et répartition des Travaux de Raccordement

Les travaux décrits dans le paragraphe précédent sont repris dans le tableau suivant et répartis selon leur maîtrise d'ouvrage respectifs.

La répartition des travaux de cette construction conformément à votre demande est la suivante :

	Descriptif technique	Réalisé par Enedis	Réalisé par le Demandeur*
Branchement	Travaux d'accueil des Ouvrages électriques sur le TAO (niche pour le coupe-circuit, Armoire, tranchée, goulotte, fourreaux...)		[X]
	Réalisation de locaux techniques (gaine technique...)		[X]
	Mise en conformité des locaux techniques existants (gaine technique...)		[X]
	Travaux esthétiques non inclus dans l'ORR		[X]
	Dépose des Ouvrages électrique du RPD existant (câble, compteur...)	[X]	
	Fourniture et pose du coupe-circuit	[X]	[X]
	Fourniture et pose de la Dérivation Individuelle (DI)	[X]	[X]
	Fourniture et pose du [distributeur et/ou du compteur]	[X]	
	Création d'une liaison réseau (LR)	[X]	[X]
	[Création/Modification] du branchement collectif	[X]	
Raccordement au Réseau Public	[X]		
Réseau BT	Création de réseau BT	[X]	[X]
	Remplacement d'un réseau existant	[X]	
Poste	Ouvrages de génie-civil	[X]	
	Travaux esthétiques hors ORR à la charge du Demandeur	[X]	
	Ouvrages électriques	[X]	
Réseau HTA	Création de réseau HTA	[X]	
	Remplacement d'un réseau existant	[X]	

Nota 1 : en fond Vert les travaux sous maîtrise d'ouvrage et à charge du demandeur

Nota 2 : en fond Bleu les travaux sous maîtrise d'ouvrage Enedis

Nota 3 : certains travaux sous maîtrise d'ouvrage Enedis peuvent être délégués dans le cadre de l'article L.342-2 du code de l'énergie

Nota 4 : Dans le cadre d'un raccordement en immeuble la définition du Demandeur recouvre également le Syndic de propriété (voir définition dans les CG) notamment pour les travaux dans les parties collectives de l'immeuble

4 — Contribution financière aux coûts de votre raccordement

Les principes de financement des ouvrages de raccordement de l'Installation sont précisés à l'Article 9 des Conditions Générales de l'Offre de Raccordement.

4.1. Montant de votre Contribution

Le montant de votre contribution a été déterminé avec les paramètres suivants :

Paramètre	Valeur
Mode de valorisation des coûts de l'ORR	[Formules des coûts simplifiées/Devis]
Taux de réfaction appliqué en soutirage	[Réfaction soutirage]%
Taux de réfaction appliqué en injection	[Réfaction injection]%
Prise en compte des travaux hors ORR valorisés sur devis	[OUI/NON]
TVA	[5,5%/10%/20%]
Type d'offre	[Offre ferme* / Offre estimative]
Marge d'incertitude dans le cas d'une offre estimative	[X%]

*Cette offre ne tient pas compte des surcoûts exceptionnels inconnus à la date de cette offre et hors de la responsabilité d'Enedis.

Le montant de la contribution à nous régler est de [Montant TTC à régler] € TTC.

Ce montant se décompose comme indiqué ci-dessous, pour plus de détail se référer à l'Annexe 3 :

Offre de raccordement d'une installation de consommation de puissance comprise entre 37 et 250 kVA - Conditions Particulières

Désignation	MONTANT
<i>Sous-Total Travaux de raccordement ORR - chiffrés aux FCS¹</i>	<i>ST_{ORR-FCS} (€)</i>
<i>Sous-Total Travaux de raccordement ORR - chiffrés aux Coûts Réels¹</i>	<i>ST_{ORR-CR} (€)</i>
<i>Sous-Total Travaux de raccordement HRR - chiffrés aux Coûts Réels</i>	<i>ST_{HRR-CR} (€)</i>
Total Travaux de raccordement Hors Taxe non réfacté	$MT_{Tx} = ST_{ORR-FCS} + ST_{ORR-CR} + ST_{HRR-CR}$ (€)
<i>Application de la réfaction tarifaire HT sur la base de l'ORR³</i>	<i>$MT_{Réf} = \Sigma(R_i * Mi_{ORR-FCS})$ ou $\Sigma(R_i * Mi_{ORR-CR})$ (€)</i>
MT = Montant total HT réfacté :	$MT = MT_{Tx} - MT_{Réf}$ (€)
MTVA (TVA= __%)	$MTVA = \Sigma(MTi_{ORR-FCS} + MTi_{ORR-CR} + MTi_{HRR-CR}) * TVA$ (€)
C = Montant total TTC réfacté: Coûts des travaux de raccordement à nous régler	C = MT + MTVA (€)
<i>Acompte que vous avez déjà versé au titre de la PRAC (TTC) <Si PRAC Passante>²</i>	- MT_{DAR} (€)
A = Montant de l'acompte TTC :	$A = 0,5 * C - MT_{DAR}$ $A = 5 \text{ k€} + 0,1 * (C - 10 \text{ k€}) - MT_{DAR}$ $A = 19 \text{ k€} + 0,05 * (C - 150 \text{ k€}) - MT_{DAR}$

¹ Le mode de chiffrage utilisé est défini par le barème de facturation.

² Le montant facturé pour l'établissement de la Prac est un acompte si la demande complète est transmise à Enedis dans le délai de validité de la PRAC.

³ Le montant de la réfaction est calculé sur la base de l'opération de raccordement de référence objet du devis ORR.

Option L. 342-6 du code de l'énergie

Dans le cas d'application des dispositions de l'article L. 342-6 du code de l'énergie, le montant maximal de la réfaction qui vous sera versée est le suivant :

Désignation	Montant Hors Taxe
Travaux Mandataire	[Montant ORR] - [Montant Avenant L. 342-6] €
Montant Réfaction Travaux Mandataire	[Montant réfaction ORR] - [Montant réfaction Avenant L. 342-6] €

Fin Option

4.2. Révision du montant de la contribution

Le montant de la contribution sera révisé suivant le barème en vigueur si l'ensemble des travaux prévus dans les présentes Conditions Particulières ne sont pas achevés au plus tard six (6 mois après la date d'envoi de l'Offre de Raccordement ou de mise à disposition de celle-ci dans son espace client.

4.3. Montant de l'acompte

Le règlement de l'acompte indiqué dans le tableau ci-dessus est obligatoire pour accepter la présente Offre de Raccordement.

Les collectivités locales sont dispensées de paiement de l'acompte mais doivent adresser un ordre de service.

4.4. Modalités de paiement

Les paiements sont nets et sans escompte, payables par tout moyen mis à votre disposition (CB, Virement, Cheque, ...) par Enedis et aux conditions suivantes :

- ils sont payables toutes taxes comprises. Le régime de taxes appliqué est celui en vigueur à la date de leur appel ou de leur facturation ;
- le règlement de l'acompte avant le commencement des travaux et du solde à la fin des travaux (émission de la facture finale) :
 - paiement par carte bancaire : [Adresse Site CB] ;
 - paiement par virement : [indiquer l'IBAN de la DR concernée] ;
 - paiement par virement direct ;

Offre de raccordement d'une installation de consommation de puissance comprise entre 37 et 250 kVA - Conditions Particulières

- paiement par chèque : le chèque doit être libellé à l'ordre d'« Enedis » et envoyé à l'adresse suivante :
[Entité de réception des paiements] [SITE] [RUE] [LIEU-DIT] [CP] [COMMUNE] [CEDEX].

NB : le règlement du solde de la facture est exigible à l'achèvement des travaux de raccordement réalisés par Enedis et avant toute mise en service du raccordement. Le solde dû, mentionné sur la facture tient compte de l'acompte encaissé par Enedis.

Le **règlement du solde** doit nous parvenir **dès réception de la facture**, à l'adresse figurant sur celle-ci. Les collectivités locales ne sont pas concernées par cette disposition.

En cas de désistement de votre part, les dépenses engagées par Enedis restent à votre charge et sont non réfactés. Enedis émettra une facture, avec prise en compte du ou des acomptes éventuellement déjà versés.

5 — Conditions d'acceptation de l'Offre de Raccordement

L'acceptation de l'Offre de Raccordement par le Demandeur est matérialisée par la réception simultanée par Enedis :

- d'un exemplaire original, daté et signé, des Conditions Particulières de l'Offre de Raccordement, sans modification ni réserve ;
- de l'acceptation des Conditions Générales ;

Option 1 : Application du L. 342-6

- d'un exemplaire original, daté et signé, du Contrat de Mandat sans modification ni réserve ;

Option 2 : Demandeur n'est pas une collectivité locale

- et du règlement de l'acompte demandé (dont le montant figure à l'article 5.3).

Option 3 : Demandeur est une collectivité locale

- et de l'ordre de service correspondant sur lequel devront figurer, le numéro de commande, le SIRET, le code service, et le code engagement, afin qu'Enedis puisse émettre une facture dématérialisée et la déposer sur le portail CHORUS PRO.

Fin Options

L'Offre de Raccordement peut être signée informatiquement sur le Portail Enedis ou transmise signée par courrier.

La date d'acceptation de l'Offre de Raccordement est celle de réception du dernier document (Offre de Raccordement ou acompte) par Enedis.

A défaut, le dossier incomplet reste en attente jusqu'à réception du dernier élément manquant, sans possibilité de dépasser le délai de validité de cette offre. Dans ce cas, l'acompte n'est pas encaissé

L'instruction des études de réalisation ou d'exécution pour la réalisation des travaux démarre dès réception de l'accord du Demandeur sur l'Offre de Raccordement (acompte versé + Offre de Raccordement signée).

6 — Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux

Le délai prévisionnel de Mise à disposition du Raccordement au Demandeur est fonction du délai de réalisation des études d'exécution et des travaux Enedis mais également du délai de réalisation des travaux d'accueil des ouvrages Enedis qui incombent au Demandeur.

Ces délais contractuels sont indiqués dans le tableau suivant :

Délais d'exécution des études et travaux Enedis	[Délai Travaux Enedis en semaine]
Délais d'exécution des travaux d'accueil par le Demandeur	[Délai Travaux Demandeur en semaine]

Ces délais **s'expriment en semaines** et **se comptent à partir de la date d'acceptation de la présente Offre de Raccordement** par le Demandeur conformément aux dispositions de l'article 5.

Ces délais n'engagent Enedis que si les **travaux d'accueil qui incombent au Demandeur** sont terminés dans le délai maximum indiqué ci-dessus.

A défaut Enedis pourra mettre fin à cette offre conformément aux Conditions Générales.

7 — Votre Interlocuteur

L'interlocuteur Enedis à votre disposition pour toute question relative à cette offre, est [Prénom Nom interlocuteur] dont les coordonnées sont :

- Téléphone : [N° de Téléphone],
- Courriel : [Adresse Courriel].

Option 1 : Si cette offre n'est pas relative à la PRAC

8 — Signatures

Fait en deux exemplaires paraphés à toutes les pages et signés ci-dessous.

AVERTISSEMENT : Au cas où cette Offre de Raccordement contiendrait des ratures, et/ou des ajouts de clauses ou de mentions, et/ou des suppressions de clauses ou de mentions, celle-ci serait considérée comme nulle et non avenue. Dans cette hypothèse, il y aura lieu de signer une nouvelle convention destinée à remplacer l'Offre de Raccordement annulée.

La signature des présentes Conditions Particulières vaut acceptation des Conditions Générales sans aucune réserve.

À (Lieu) [.....], le (date) [../_/_]

Pour le Demandeur	Pour Enedis
[Nom Prénom du Signataire]	[Nom Prénom du Signataire]
[Fonction du Signataire]	[Fonction du Signataire]
[Si besoin :] par délégation de [Nom du délégataire]	[Si besoin :] par délégation de [Nom du délégataire]
[Fonction du Délégué]	[Fonction du Délégué]
Signature :	Signature :

Fin d'Option 1

Annexe 1 : Dossier de demande de raccordement (Fiches de collecte)

Option 1 : documents papier

Le dossier de demande de raccordement est constitué des pièces suivantes :

[Copie des pièces à insérer ici].

Option 2 : pièces disponibles sur le portail raccordement

Les pièces sont disponibles sur le portail raccordement.

Fin Options

Annexe 2 : Schéma de la solution de raccordement

[Plans et schéma de principe de raccordement à insérer ici : Avant-Projet Sommaire].

Offre de raccordement d'une installation de consommation de puissance comprise entre 37 et 250 kVA - Conditions Particulières

Annexe 3 : Détail de la contribution au coût du raccordement

Le détail des coûts est indiqué dans les tableaux suivants

Travaux de raccordement ORR - chiffrés aux Formules de Coûts Simplifiées : FCS					
Désignation	Quantité	PU	Montant HT Non Réfacté	Taux Réfaction	Taux TVA
Part Fixe Branchement (Cf _B)	[Q1 _{ORR}]	[PU1 _{FCS}]	[M1] = [Q1 _{ORR}]*[PU1 _{FCS}]	[R1%]	[TVA%]
Part variable Branchement (Cv _B)	[Q2 _{ORR}]	[PU2 _{FCS}]	[M2]	[R2%]	[TVA%]
Part Fixe Extension BT (Cf _E)	[Q3 _{ORR}]	[PU3 _{FCS}]	[M3]	[R3%]	[TVA%]
Part Variable Extension BT (Cv _E)	[Q4 _{ORR}]	[PU4 _{FCS}]	[M4]	[R4%]	[TVA%]
Part fixe Poste HTA/BT (Cf ^{HTA/BT})	[Q5 _{ORR}]	[PU5 _{FCS}]	[M5]	[R5%]	[TVA%]
Part Variable Extension HTA (Cv ^{HTA})	[Q6 _{ORR}]	[PU6 _{FCS}]	[M6]	[R6%]	[TVA%]
Sous-Total Travaux de raccordement : ORR-FCS			ST_{ORR-FCS} = M1+M2+M3+M4+M5+M6		

Travaux de raccordement ORR - chiffrés aux Coûts Réels					
Désignation	Quantité	PU	Montant HT Non Réfacté	Taux Réfaction	Taux TVA
Branchement	[Q1 _{ORR}]	[PU1 _{CR}]	[M1] = [Q1 _{ORR}] * [PU1 _{CR}]	[R1%]	[TVA%]
Réseau BT	[Q2 _{ORR}]	[PU2 _{CR}]	[M2]	[R2%]	[TVA%]
Réseau HTA	[Q3 _{ORR}]	[PU3 _{CR}]	[M3]	[R3%]	[TVA%]
Réseau HTB	[Q4 _{ORR}]	[PU4 _{CR}]	[M4]	[R4%]	[TVA%]
Poste HTA/BT ou Poste Client	[Q5 _{ORR}]	[PU5 _{CR}]	[M5]	[R5%]	[TVA%]
Poste HTB/HTA	[Q6 _{ORR}]	[PU6 _{CR}]	[M6]	[R6%]	[TVA%]
Sous-Total Travaux de raccordement : ORR-Coûts réels			ST_{ORR-CR} = M1+M2+M3+M4+M5+M6		

Travaux de raccordement différents de l'ORR - chiffrés aux Coûts Réels					
Désignation	Quantité	PU	Montant HT Non Réfacté	Taux Réfaction	Taux TVA
Branchement	[Q1 _{HORR}]	[P'U1 _{CR}]	[M1] = [Q1 _{HORR}]*[P'U1 _{CR}]	[0%]	[TVA%]
Réseau BT	[Q2 _{HORR}]	[P'U2 _{CR}]	[M2]	[0%]	[TVA%]
Réseau HTA	[Q3 _{HORR}]	[P'U3 _{CR}]	[M3]	[0%]	[TVA%]
Réseau HTB	[Q4 _{HORR}]	[P'U4 _{CR}]	[M4]	[0%]	[TVA%]
Poste HTA/BT ou Poste Client	[Q5 _{HORR}]	[P'U5 _{CR}]	[M5]	[0%]	[TVA%]
Poste HTB/HTA	[Q6 _{HORR}]	[P'U6 _{CR}]	[M6]	[0%]	[TVA%]
Sous-Total Travaux de raccordement : HORR-Coûts réels			ST_{HORR-CR} = M1+M2+M3+M4+M5+M6		

Ventilation de la Σ(Coûts Réels) réfacté	Part Etude	Part Travaux	Part Matériel	Part Ingénierie
Montants HT réfacté	[E _{CR}]	[T _{CR}]	[M _{CR}]	[I _{CR}]

Quote-Part	Désignation	Quantité	PU	Montant HT Non Réfacté	Taux Réfaction	Taux TVA
Montant HT réfacté	[Texte]	[Q _{OP}]	[P _{OP}]	[M _{OP}]	[R%]	[TVA%]

Annexe 4 - Formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention d'ENEDIS, [située 34 place des Corolles, 92079 Paris La Défense Cedex] et joignable à l'adresse électronique [le professionnel insère ici son nom, son adresse géographique et, lorsqu'ils sont disponibles, son numéro de télécopieur et son adresse électronique] :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

portant le N°:

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.